

C

PROPOSITION DE MODIFICATION
AU RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE

PAR M. DE JANZÉ, DÉPUTÉ.

Les Députés ne sont évidemment députés
et ne peuvent voter que quand leurs pouvoirs
sont validés. Voilà la règle.

(Ernest PICARD, *Séance du 6 juillet 1869.*)

28.2683

PROVINCIAL-UND UNIVERSITÄTS-BIBLIOTHEK

A. U. RECHENHEIM, BUCHHÄNDLER

1844

